



Mobilisation du 1er mai

Mise à jour n°1



Première mise à jour des préparatifs de la mobilisation du groupement Global Unions pour le 1er mai (*)

28 mars 2003

Respect pour les droits des travailleurs dans le monde entier!

Avec la mondialisation, des milliers d'entreprises possèdent des investissements ou des chaînes d'approvisionnement, ou encore effectuent des opérations, dans plusieurs pays à travers le monde. Trop souvent au détriment des droits des travailleurs. Comment persuader, voire obliger ces entreprises à respecter les droits fondamentaux du travail.

Quelques entreprises sont sérieuses en ce qui concerne le respect des travailleurs, en reconnaissant que certains droits intégrés dans les conventions de l'OIT, tels que la liberté d'association et le droit de négociation collective, sont fondamentaux. Ces entreprises reconnaissent qu'une voix syndicale indépendante est profitable pour les affaires. Elles respectent les droits des travailleurs à s'organiser et à négocier de bons salaires, de bons horaires et de bonnes conditions de travail, et ont des pratiques positives en matière de santé et de sécurité.

Certaines multinationales ont poussé plus loin cet engagement. Sous l'effet du lobbying des fédérations syndicales internationales (FSI), elles ont reconnu leurs interlocuteurs syndicaux internationaux, et certaines ont même négocié des accords-cadres, en se basant sur le respect, à l'échelle internationale, des droits syndicaux, et souvent aussi des autres droits du travail. En outre, certains investisseurs, en particulier les investisseurs institutionnels (y compris les fonds de pension), au sein desquels les représentants syndicaux jouent souvent un rôle majeur, tiennent compte des questions sociales ou éthiques, et exercent de manière active leurs droits de vote d'actionnaires. Cependant, de nombreuses entreprises exploitent les avantages du marché mondialisé pour saper les droits des travailleurs. Que ce soit par le recours à des briseurs de grève comme en Australie, ou en profitant de la "vente" des services publics au secteur privé, avec pour conséquence des salaires plus faibles et des droits diminués, les employeurs du monde entier rognent sur les coûts aux dépens des travailleurs.

Certains gouvernements encouragent de tels comportements. Désireux d'attirer les in-

vestissements étrangers, ils ont mis en place des zones franches d'exportation, avec des réductions de taxes et des réglementations "allégées" pour les investisseurs étrangers.

Salaires non payés, heures supplémentaires forcées, tests de grossesse obligatoires pour les femmes... Les travailleurs de ces zones généralement des jeunes femmes – jouissent de peu de droits en matière d'emploi, et bénéficient rarement d'une protection syndicale. En dehors de ces zones, on signale également des cas révoltants de violations des droits syndicaux et des droits de l'homme. En 2001, dans la seule Colombie, 185 militants syndicaux ont été assassinés, et ce chiffre annuel y est constant depuis au moins 20 ans. En Chine, pays qui s'ouvre à d'énormes flux d'investissements étrangers, les syndicats indépendants demeurent illégaux. Les leaders syndicaux risquent d'être battus, placés en détention ou condamnés aux travaux forcés. Les entreprises étrangères installées en Birmanie soutiennent directement ou indirectement, et aident à financer la junte militaire, régime responsable d'un travail forcé très répandu et d'une violente répression des manifestations de travailleurs.

La mondialisation ne doit pas signifier une course vers le bas. Les organisations internationales comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pourraient agir davantage pour faire en sorte que les entreprises et leurs gouvernements respectent les normes fondamentales du travail. A l'approche de la Rencontre ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancun en septembre prochain, les syndicats internationaux mèneront âprement campagne pour que le respect des travailleurs soit mis à l'ordre du jour.

Faire en sorte que les droits des travailleurs ne fassent pas les frais d'une poursuite effrénée du profit à l'échelle mondiale, fait partie du travail des syndicats. La solidarité syndicale au niveau international peut faire la différence, que ce soit pour régler des litiges, obtenir la libération de travailleurs emprisonnés ou la reconnaissance de syndicats, ou encore obtenir une reconnaissance internationale et négocier avec les multinationales des accords basés sur la confiance et la coopération, ainsi que sur le pouvoir de négociation. Forts et unis, les syndicats feront en sorte que leurs membres soient respectés sur leur lieu de travail. ●

Projets pour le 1er mai

Des syndicats en action...

Russie: Guy Ryder, Secrétaire général de la CISL, se joindra aux manifestations de la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR) à Moscou, le 1er mai.

Maurice: la TCEU, syndicat des transports, organise un événement sur le thème "Respect pour les travailleurs", et assurera la promotion de la déclaration du groupement Global Unions destinée au Forum social mondial (Porto Alegre) et au Forum économique mondial (Davos).

France: Force Ouvrière (FO) a l'intention d'utiliser le thème du "respect" dans ses activités du 1er mai.

Vanuatu: Le Conseil des syndicats du Vanuatu (VCTU) prépare pour le 1er mai une manifestation, avec pour revendication l'augmentation du salaire minimum, manifestation qui sera suivie d'un tournoi de rugby.

Royaume-Uni: les régions Sud et Est du Congrès des syndicats (TUC) défilent dans le centre de Londres, et utiliseront le thème du "respect".

Europe du Sud-Est: les sections de la jeunesse des syndicats d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, du Kosovo, de Macédoine et de Serbie lanceront conjointement, le 1er mai, une campagne appelant au "respect pour les jeunes travailleurs".

*Dites-nous quels sont vos projets!
1er-mai@global-unions.org*

(*) Ces mises à jour sont destinées à fournir aux organisations syndicales des informations utiles et réutilisables sur la mondialisation et la manière dont le mouvement syndical international relève ce défi. Dans les mises à jour ultérieures, nous vous fournirons des informations concises sur nos revendications concernant les cinq sous-thèmes du 1er mai: les droits des travailleurs, les services publics, la réduction de la pauvreté, la santé et la sécurité des travailleurs et les jeunes travailleurs.



Exploitation de la main d'oeuvre dans les zones franches

Des millions de travailleurs à travers le monde sont employés dans les zones franches – des zones économiques spéciales conçues pour attirer les investissements étrangers, doper l'emploi et augmenter les exportations.

Il y a aujourd'hui plus de 3.000 zones, qui emploient au total plus de 43 millions de travailleurs. La majorité d'entre elles se trouve en Chine, où des régions et des provinces entières sont avant tout destinées à la production à l'exportation.

Dans certains pays, il se peut que ces zones aient généré des investissements et des emplois domestiques. Mais à quel prix? Dans la plupart de ces zones, les travailleurs font l'objet d'une exploitation impitoyable, et leurs droits en matière d'emploi sont mis de côté parce que la législation ordinaire du travail ne s'applique pas aux entreprises étrangères qui investissent dans ces zones.

Dans les zones franches d'exportation appelée *maquiladora* en Amérique Centrale, à El Salvador, 85.000 travailleurs, la plupart du temps des jeunes femmes, cousent des vêtements pour *GAP*, *Adidas* et *Liz Claiborne*, dans des conditions de travail déplorables, et sans la moindre protection syndicale. Toute tentative d'organiser un syndicat se heurte immédiatement à des licenciements de masse et à l'établissement de listes noires.

Les femmes sont soumises à des tests de grossesse obligatoires. Les salaires sont faibles, et les heures supplémentaires sont imposées. L'eau potable est

répugnante, contaminée par des germes fécaux d'origine humaine et animale. En juillet 2002, 500 travailleurs de la zone franche d'exportation d'Olocuilta à El Salvador ont été soignés pour une intoxication au chlore provenant de fournitures d'eau contaminée.

Dans les zones de libre échange de Jordanie, plus de la moitié des 40.000 travailleurs sont des immigrants venant d'Inde, du Bangladesh et des Philippines. Il s'agit à 90% de femmes âgées de moins de 22 ans, attirées par la perspective de gagner nettement plus qu'elles ne gagneraient chez elles. Parmi ces travailleurs, beaucoup sont obligés de vivre dans des baraquements de type militaire, dans l'enceinte même de l'usine. Dans l'une de ces usines, les travailleurs ont été privés de salaire pendant trois mois, et privés de nourriture pendant une semaine.

Dans ces zones, on empêche les syndicats de s'organiser. La Jordanie a un accord de libre échange avec les États-Unis, qui affirme le droit des travailleurs de Jordanie à la liberté d'association et aux négociations collectives. Toutefois, lorsque les employés tentent de lancer un syndicat, ils sont rapidement renvoyés, comme cela a été le cas pour 120 Bangladeshis en janvier de cette année, qui ont été expulsés pour avoir tenté de le faire. ●

Des travailleurs chinois risquent leur vie en défendant les droits syndicaux

Les travailleurs qui tentent de mettre sur pied des syndicats indépendants en Chine risquent des punitions sévères de la part des autorités. Deux travailleurs de la ville de Liaoyang sont actuellement jugés pour "subversion", à cause de leur rôle dans l'organisation des manifestations de travailleurs de mars 2002. Ces chefs d'inculpation sont passibles de la prison à vie ou de la peine de mort.

En dehors de Hong-Kong, il n'y a pas de droits syndicaux pour les syndicats libres en Chine. La loi empêche les travailleurs de s'organiser, hormis au sein de la Fédération chinoise des syndicats, étroitement contrôlée par le Parti communiste chinois.

Au printemps dernier, nous avons assisté à une vague de protestation et de colère des travailleurs de la province de Liaoning. Des milliers de personnes sont descendues dans la rue pour exiger le paiement d'arriérés de salaire et la création de fonds de pension actuellement inexistantes, et pour protester contre la corruption des responsables locaux qui avaient poussé l'usine de ferro-alliages de Liaoyang à la faillite.

Des accusations de subversion ont été formulées à l'encontre de deux des travailleurs, Yao Fuxin et Xiao Yunliang. Depuis leur placement en détention, les droits de ces deux militants et de leurs camarades ont été violés de façon répétée. L'accès à des avocats ou à des soins médicaux appropriés leur a été refusé. De nombreuses allégations infondées continuent d'être avancées contre ces travailleurs alors qu'ils se trouvent en prison.

La CISL a officiellement déposé plainte auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT) contre le gouvernement chinois, pour des atteintes répétées aux droits des travailleurs dans les cas signalés à Liaoyang. Selon la CISL, au moins quarante militants syndicaux sont actuellement détenus en Chine. Certains ont été incarcérés dans des services de psychiatrie. D'autres ont été isolés pour subir des mauvais traitements et des actes de torture dans des camps de travail forcé.

Les manifestations du type de celles qui se sont déroulées à Liaoyang se propagent actuellement à travers toute la Chine. La profonde mutation économique que connaît ce pays à mesure qu'il bascule dans l'économie de marché a entraîné des troubles à grande échelle, un nombre massif de travailleurs de secteurs gérés par l'État se trouvant confrontés à des conditions de travail dures et à un chômage en augmentation. L'entrée récente de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'a fait qu'accélérer l'évolution en ce sens. ●

Accord internationaux sur les droits syndicaux

Des accords-cadres internationaux garantissent le respect des droits des travailleurs dans les principales entreprises multinationales.

Ces accords garantissent que les employeurs acceptent les bonnes pratiques en matière de droit à l'emploi et de relations de travail dans leurs opérations, et ce à l'échelle internationale.

L'ICEM, la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses, forte de 20 millions d'adhérents, a récemment signé des accords avec *AngloGold*, le géant minier d'Afrique du Sud, la compagnie énergétique italienne *ENI*, et la multinationale de l'énergie *Statoil*.

L'accord Statoil, signé pour la première fois en 1998 et prorogé en 2001, défend les droits de l'homme dans la communauté et sur le lieu de travail. Le respect de la santé et de la sécurité, l'environnement, l'information et la formation sont des éléments importants. C'est la NOPEF, syndicat des travailleurs norvégiens du secteur du pétrole et du secteur pétrochimique affilié à l'ICEM, qui a préparé cet accord.

L'influence de l'accord Statoil a déjà été ressentie par d'autres entreprises du secteur chimique. Il y a deux ans, *Statoil* est intervenue pour défendre les syndicats dans un grave litige de travail au sein de l'entreprise *Crown Central Petroleum*, aux États-Unis.

Ce conflit, marqué par un lock-out de cinq ans des membres du syndicat PACE à la raffinerie *Crown* de Pasadena, au Texas, ne s'est achevé que lorsque l'ICEM est intervenue avec *Statoil* pour exercer une pression sur l'entreprise, afin de régler le litige.

Statoil a annulé son contrat de transformation du pétrole brut à la raffinerie. *Crown*, soucieux de récupérer le contrat, qui représentait 20% de sa capacité globale, a rapidement négocié un accord avec sa main d'oeuvre.

Jim Catterson, Directeur des Opérations à l'ICEM, n'a aucun doute au sujet de la valeur des accords globaux. Il affirme: "chez *Statoil*, nous, les syndicalistes, sommes traités comme des partenaires sérieux, et nous communiquons en ligne directe avec la direction." ●



Une série de posters et de logos peut être téléchargée à partir de la page Web suivante: www.global-unions.org/1er-mai, ou commandée auprès de la CISL (CISL, Bld. du Roi Albert II, 5 - B-1210 Bruxelles. Tél: ++322 2240211)